

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 22 août 2023, à 16h 00.

SONT PRÉSENT.E.S : les conseillères, Brigitte Chagnon, Marie Ségleski ainsi que les conseillers Joseph Kula, Raphaël Ciccariello et Benoit Thibeault.

SONT ABSENT.E.S : la conseillère Joëlle Kergoat

Sous la présidence du maire, Yves Bélanger est aussi présente Karine Paquette, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière adjointe, ce dernier déclare la séance ouverte. Il est 16h00.

2023.08.155 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 22 août 2023
4. Acceptation de l'offre de service de m. Mario Poulin pour offrir un support au service d'urbanisme et en environnement à titre de consultant et d'inspecteur en urbanisme en milieu municipal
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Marie Segleski
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2023.08.156 3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2023

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

QUE l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2023

2023.08.157 **4.ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE M. MARIO POULIN POUR OFFRIR UN SUPPORT AU SERVICE D'URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT À TITRE DE CONSULTANT ET D'INSPECTEUR EN URBANISME EN MILIEU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité a un volume très élevé d'inspection à réaliser, suite à l'émission de permis,

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser des inspections suite à l'émission de permis, il faut détenir certaines compétences spécifiques;

CONSIDÉRANT QU'UN poste d'inspecteur.trice en urbanisme et en environnement est affiché;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Poulin détient ces compétences;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de M. Mario Poulin pour offrir un support au Service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité de La Macaza, à un taux horaire de 65\$.

ET

NOMMER M. Mario Poulin comme consultant et inspecteur en urbanisme en date du 27 août 2023.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023.08.158 **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

De lever la séance à 16h03

ADOPTÉE

LE MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Yves Bélanger

Karine Paquette

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2023

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Je soussignée, madame Karine Paquette, greffière-trésorière adjointe pour la présente séance de la Municipalité de La Macaza, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Mme Karine Paquette, greffière-trésorière adjointe

Je soussigné, Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature conformément par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

M. Yves Bélanger, maire